



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 13 avril 2026 à 19 h 15.

SONT PRÉSENTS:

M. Marc Ouellet	Maire
M. François Morin	siège #1
M ^{me} Isabelle Plante	siège #2
M. Richard Trempe	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Marc Ouellet, maire. M. Stéphane Genois, directeur général et greffier-trésorier, est présent à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

CONSTATATION DE L'ENVOI DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est constaté que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les membres du conseil et mention en est faite au procès-verbal.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

076-04-26

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

077-04-26

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne souhaite conclure une entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf relative au partage de ressources en travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise notamment :

- la gestion des réseaux d'égouts et d'eau potable;
- l'entretien des infrastructures municipales;
- les interventions d'urgence;
- le partage d'expertise et le transfert de connaissances;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra d'améliorer la continuité des services, la résilience organisationnelle et l'optimisation des ressources municipales;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'entente intermunicipale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD TREMPE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal approuve l'entente intermunicipale à intervenir entre la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne et la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf relative au partage de ressources en travaux publics;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et greffier-trésorier, ou en son absence toute personne dûment autorisée, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;

QUE la direction générale soit mandatée pour assurer la mise en œuvre et le suivi de ladite entente;

QUE la Municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), le cas échéant;

QUE les dépenses et revenus relatifs à cette entente soient imputés aux postes budgétaires appropriés.

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

*(Temps alloué : 20 minutes)
Début : 19 h 18 – 19 h 18*

Aucune personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

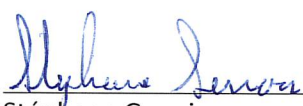
078-04-26

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 19 h 18 par M. Jean-François Lauzier.



Marc Ouellet
Maire



Stéphane Genois
Directeur général et greffier-trésorier